

18-03.01 – VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Madame Lyne Beaulieu (secrétaire); messieurs Dany April, François Dornier (président), Raymond Lacroix, Alexandre Ouellet, Michel Pineault et Mario Ross.

18-03.02 – ORDRE DU JOUR

- .01 – Vérification des présences
- .02 – Lecture et adoption de l'ordre du jour
- .03 – Procès-verbal de la 2^e (18-02) réunion du comité exécutif
 - a) Adoption
 - b) Suites
- .04 – Création d'un poste de contremaître d'entretien spécialisé aux Terrains, bâtiments et approvisionnement : *adoption*
- .05 – Formation d'un comité de sélection pour le poste de contremaître d'entretien spécialisé aux Terrains, bâtiments et approvisionnement : *adoption*

Il est PROPOSÉ par monsieur Alexandre Ouellet, APPUYÉ par monsieur Mario Ross et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été proposé.

18-03.03 – PROCÈS-VERBAL DE LA 2^E (18-02) RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF

a) Adoption

Il est PROPOSÉ par monsieur Dany April, APPUYÉ par monsieur François Dornier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le procès-verbal de la deuxième (18-02) assemblée soit adopté tel qu'il a été proposé.

b) Suites

Il n'y a pas de suites à donner.

18-03.04 – CRÉATION D'UN POSTE DE CONTREMAÎTRE D'ENTRETIEN SPÉCIALISÉ AUX TERRAINS, BÂTIMENTS ET APPROVISIONNEMENT : ADOPTION

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

Le Collège de Rimouski a procédé à la réorganisation du travail de l'équipe d'entretien de soirée du Service de l'équipement et de l'approvisionnement, appelé Terrains, bâtiments et approvisionnement à la suite de la réorganisation administrative du Collège adoptée par le conseil d'administration le 19 septembre 2017 (CA 17-05.12).

Cette réorganisation a permis de revoir l'ensemble des routes de travail avec l'outil Mikado Web, d'intégrer de nouvelles pratiques par l'utilisation de nouvelles technologies, de regrouper les équipes de l'IMQ et du Cégep et d'harmoniser les horaires de travail sur les deux sites.

CONSIDÉRANT la réorganisation du travail réalisée par le consultant et le caractère temporaire de l'engagement du consultant;

CONSIDÉRANT l'expertise développée avec Mikado web pour l'organisation du travail et la volonté du collège de poursuivre cette pratique;

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à la création d'un poste de contremaître d'entretien spécialisé aux Terrains, bâtiments et approvisionnement.

18-03.05 – FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE POSTE DE CONTREMAÎTRE D'ENTRETIEN SPÉCIALISÉ AUX TERRAINS, BÂTIMENTS ET APPROVISIONNEMENT : *ADOPTION*

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

Lors de la séance du comité exécutif du 9 février 2018 (CA 18-03.04), un poste de contremaître d'entretien spécialisé aux Terrains, bâtiments et approvisionnement a été créé. Afin de pourvoir cette fonction, un comité de sélection doit donc être formé.

La *Politique de dotation en ressources humaines* (catégorie D-7 du Cahier de gestion) prévoit à l'article 11.4 e que « pour les emplois de gérants, un comité de sélection composé de la supérieure immédiate ou du supérieur immédiat, de la ou du cadre responsable du service, de la directrice générale ou du directeur général ou sa représentante ou son représentant et de la directrice ou du directeur du Service des ressources humaines ou son adjointe ou adjoint (responsable du comité) examine les candidatures reçues ». La politique indique également à l'article 8.4.2 que « la directrice ou le directeur du Service des ressources humaines est responsable du comité de sélection pour les postes de personnel professionnel ou de soutien ainsi que pour les postes de cadre de gérance ».

Par ailleurs, la *Politique locale de gestion concernant le personnel cadre* (catégorie D-4 du Cahier de gestion) prévoit à l'article 9.3.1 que « le comité local (l'Association locale des cadres) est invité à désigner un membre à tout comité de sélection du personnel cadre ».

CONSIDÉRANT la création du poste de contremaître d'entretien spécialisé aux Terrains, bâtiments et approvisionnement;

CONSIDÉRANT les règles de la *Politique de dotation en ressources humaines* ainsi que celles de la *Politique locale de gestion concernant le personnel cadre*;

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Ross, APPUYÉ par monsieur Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à la formation d'un comité de sélection en nommant les personnes suivantes :

- Le supérieur immédiat, monsieur René Desrosiers;
- La cadre supérieure du service, madame Lyne Beaulieu;
- La directrice des Ressources humaines par intérim, madame Vicky Boucher (responsable du comité);
- Une représentante ou un représentant de l'Association locale des cadres, _____.

La séance est levée à 8 h 10.

président

secrétaire